



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6942^e séance

Mardi 26 mars 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin.	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Billett
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Kandanga-Bariki

Ordre du Jour

La situation en Sierra Leone

Dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/118)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-27086 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/118)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Sierra Leone à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/181, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, le Luxembourg, le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/118, qui contient le dixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2097 (2013).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Touray (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole afin d'exprimer officiellement la profonde gratitude de mon gouvernement pour l'intérêt, les efforts et la sagesse collective dont fait montre le Conseil pour essayer de mettre mon pays sur la bonne voie. Nous remercions les membres du Conseil de l'unanimité qu'ils ont une fois encore manifestée en adoptant il y a un instant la résolution 2097 (2013), et je tiens à assurer le Conseil de la coopération de mon gouvernement et de sa détermination à la mettre pleinement en œuvre. Nous espérons que la transition et la transformation, aux plans structurel et fonctionnel, des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies dans le pays, se feront sans heurts.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.